

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
SEANCE DU 22 JUIN 2020**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

ETAIENT PRESENTS

Laurent BRACHET	Jean-Pierre MOLE
Sylvain CAPOT	Marie-Murielle PUJOL
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Pascaline SOMPOUGDOU
Alain DURAN	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Adeline MAUDUIT	

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN



ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du 25 Mai 2020
Vote du Compte Administratif de la Commune 2019
Vote du Compte de Gestion de la Commune 2019
Affectation de résultats
Vote des 4 Taxes d'Imposition 2020
Vote du Budget de la Commune 2020

Questions diverses

Point sur les subventions
Régularisation parcelle de Monsieur PUJOL
Réhabilitation du logement Mairie – Possibilité d'emprunt



APPROBATION DU PROCES VERBAL
du 25 Mai 2020

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



DELIBERATIONS DU CONSEIL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2019

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget 2020. Les Dépenses et les Recettes en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	238 361,00 €
Dépenses de Fonctionnement	238 361,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement	340 800,00 €
Dépenses d'Investissement	340 800,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, approuve le Budget de la Commune pour l'année 2020 comme définit ci-dessus.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE SUR L'AFFECTATION DE RESULTATS

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ARRETE ET SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 POUR LA COMMUNE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

VOTE DES 4 TAXES





A ce jour, toutes les Communes rattachées à la Communauté de Commune Couserans Pyrénées, bénéficient d'un taux identique d'imposition pour ces différentes taxes.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'évaluation des Taxes Locales (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) afin d'élaborer le Budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité de ses Membres présents, d'appliquer une augmentation pour les différentes Taxes de l'année 2020.

Le taux concernant la Taxe d'Habitation ne subit pas d'augmentation.

Les taux applicables pour 2020 sont les suivants :

-  Taxe d'habitation 4,35 %
Le taux concernant la Taxe d'Habitation reste inchangé
-  Taxe foncières 5,00 %
Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 1
-  Taxe Foncières (non bâti) 14,50 %
Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 1
-  Contributions Foncières des Entreprises
Pas d'Entreprises concernées dans notre Commune

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

	✚ ACCA	200 €
	✚ CHAC	100 €
	✚ Pompiers	250 €
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
	✚ TTPA	500 €
Pour : 9	Contre : 1	Abstention : 1

Suite à la pandémie du COVID-19, le Comité des Fêtes a annulé les manifestations prévues pour la fête du 15 Août 2020. Monsieur le Maire propose que la subvention de 500 € qui leur était destinée soit versée à l'Association TTPA qui œuvre pour la rénovation de l'Eglise du village, soit une Subvention de 1 000 €.

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 1

Adhésion à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées (ASPAP)

REGULARISATION PARCELLE Monsieur PUJOL

Monsieur PUJOL souhaite acquérir une partie de cette parcelle qui appartient à la Mairie, et qui jouxte son habitation. Depuis de nombreuses années, il en assure l'entretien. Le conseil municipal est favorable à cette vente.

REHABILITATION LOGEMENT DE LA MAIRIE – POSSIBILITE D'EMPRUNT

Les travaux ont débuté en janvier 2020. Les demandes de subventions ont été notifiées. Un emprunt sera sollicité auprès de notre banque pour un montant de 60 000 €, sur une durée de 20 ans. Le montant des travaux s'élève à 120 000 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DELEGATION – COMMISSION DE CONTRÔLE DES ELECTIONS

Suite aux élections municipales, il convient de nommer le président de la commission de contrôle (inscription et radiation des listes électorales), à savoir :

Titulaire : Alain DURAN

Suppléant : Jacques DE RAYMOND CAHUSAC

DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

La préfecture nous alerte que la délibération prise lors du conseil municipal du 25 mai 2020 ne fait que reprendre l'article du CGCT. Le conseil doit se prononcer sur les points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21

Le conseil municipal décide :

Point 2 : 2 500 € pour effectuer des achats

Point 3 : 100 000 € pour les emprunts

Point 15 : limité aux zones urbaines et zones à urbaniser

Point 16 : à supprimer

Point 17 : 5 000 € accident avec le véhicule communal

Point 20 : 5 000 € maximum autorisé (ligne de Trésorerie)

Point 21 : à supprimer

SUBVENTIONS ALLOUEES

TRAVAUX	SUBVENTIONS	MONTANT	EN ATTENTE
Columbarium	FDAL	1 500 €	DETR
Adressage	DETR	2 184 €	FDAL
Voirie	DETR	5 000 €	DETR



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.